

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 3 décembre 2013 à compter de 20 :00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Bernard Archambault, Chantal Denis et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est absent et excusé, monsieur le Conseiller, Pierre Lauzon.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente séance.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présente et il ouvre la séance à 20 :06 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2013-12-395

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance ;

Que les sujets déjà inscrits au présent ordre du jour audit point 8 correspondent à des sujets qui se sont ajoutés au projet d'ordre du jour du 28 novembre 2013, date de l'atelier de travail préparatoire à la présente séance et tenu par les Membres du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

RÉSOLUTION 2013-12-396

**Enregistrement des séances publiques du Conseil municipal
à compter de la séance ordinaire du 3 décembre 2013**

Il est proposé par le madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal enregistre dorénavant et à l'avenir, les séances publiques du Conseil municipal à compter de la présente séance ordinaire, ce 3 décembre 2013 ;

Que l'appareil d'enregistrement servant lors de la présente séance est et sera prêté gracieusement par le Maire pour les fins d'enregistrement desdites séances publiques d'ici à ce que la Municipalité fasse l'acquisition d'un tel appareil.

Adoptée à l'unanimité

Il est, 20h14, le Maire, Denis Campeau demande au Conseiller, Bernard Archambault, lequel accepte d'assurer la présidence de la séance durant le traitement du dossier suivant.

Il est, 20h14, le Maire, Denis Campeau et la Conseillère, Chantal Denis, se retirent de la Table du Conseil et vont dans la salle avec le public en mentionnant qu'ils n'ont pas participé auparavant et qu'ils ne participeront pas aux discussions du dossier suivant parce qu'ils sont en possible conflit d'intérêts, ceux-ci étant membres actifs de la Shec au moment du dépôt de la poursuite de la Shec contre la Municipalité à la Cour des petites créances.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

RÉSOLUTION 2013-12-397

Cour des petites créances
Shec contre Municipalité

Considérant la poursuite déposée le 4 octobre 2013 à la Cour des petites créances du palais de justice de Sorel-Tracy contre la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu par la Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu (Shec), et reçue à la Municipalité le 11 octobre 2013 ;

Considérant que la Shec demande à la Cour de condamner la Municipalité à payer à la Shec, 1 980,29 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civile du Québec;

Considérant que la Municipalité a déposé au greffier de ladite Cour des petites créances ses arguments de défense dans le délai imparti, le 30 octobre 2013 et que les Membres du nouveau Conseil municipal en ont été informés le 11 novembre 2013 lors de leur atelier de travail préparatoire à la séance ordinaire prévue le 12 novembre 2013, le point étant au projet d'ordre du jour ;

Considérant que ledit 11 novembre 2013, le dossier de ladite poursuite a été discuté par les Membres du Conseil hors de la présence du Maire, Denis Campeau et de la Conseillère, Chantal Denis, lesquels se sont retirés de la salle de conférence pour ne pas participer aux discussions dans ce dossier en raison d'un possible conflit d'intérêts, ceux-ci étant membres du Conseil d'administration de la Shec au moment des événements ;

Considérant que les Conseillers, Bernard Archambault et Pierre Lauzon, ont rencontré des membres de ladite Shec, messieurs Louis Mauger et Michel Marchessault, le 18 novembre 2013 concernant cette poursuite ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal, sur présentation par la Shec, d'un avis de retrait de la poursuite ainsi que sur présentation de la facture en cause provenant du ministère du Revenu, la Municipalité remboursera à la Shec le montant de 1 980,29 \$. Le montant sera final et aucun intérêt ne sera versé ni demandé par la Shec ;

Que pour financer cette dépense, le Conseil municipal autorise l'affectation de son surplus libre pour le montant de 1 980,29 \$.

Adoptée à l'unanimité des Élus présents à la Table du Conseil

Il est, 20h20, le Maire, Denis Campeau et la Conseillère, Chantal Denis, reviennent à leur place à la Table du Conseil et participent à nouveau aux discussions du Conseil municipal.

Il est, 20h20, le Maire reprend et assure la présidence de la présente séance jusqu'à la levée de celle-ci.

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-12-398

Décision à l'égard du rôle d'évaluation triennal 2015-2016-2017

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de mandater l'Évaluateur Évimbec à l'effet de reconduire le rôle d'évaluation foncière triennal 2015-2016-2017 et ce, sans frais.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-399

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014

Considérant qu'en vertu l'article 148 du *Code municipal du Québec* le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

Que le calendrier ci-après soit et il est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014, lesquelles séances se tiendront généralement les 1^{ers} mardis du mois sauf au mois de juillet 2014 et celles-ci débiteront à 20 :00 heures :

14 janvier	2 juillet (mercredi)
4 février	5 août
4 mars	2 septembre
1^{er} avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-400

Horaire du temps des fêtes **Autorisation de fermeture du Bureau municipal**

Il est proposé par madame Dominique, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu:

Que le Conseil municipal autorise la fermeture du Bureau municipal à compter de 16h30, le vendredi 20 décembre 2013 jusqu'au jeudi 2 janvier 2014 inclusivement, en raison des congés du temps des fêtes.

Que les jours et heures habituels d'ouverture du Bureau municipal reprennent le vendredi 3 janvier 2014, du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-401

Contribution financière 2014 **L'Essentielle – Centre pour femme**

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution financière 2014 au montant de 150 \$ à l'organisme L'Essentielle – Centre pour femme.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-402

Appui pour encourager le port du ruban blanc le 6 décembre **Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes**

Considérant que le Gouvernement fédéral a institué en 1991, la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* pour souligner l'anniversaire du meurtre de 14 jeunes femmes en 1989 à l'École polytechnique de Montréal ;

Considérant que le Gouvernement du Québec a mis en place une politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, laquelle est fondée sur 9 principes directeurs :

- La société doit refuser toute forme de violence et la dénoncer ;
- La société doit promouvoir le respect des personnes et de leurs différences ;
- L'élimination de la violence conjugale repose d'abord sur des rapports d'égalité entre les sexes ;
- La violence conjugale est criminelle ;
- La violence conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre personne et affirmer son pouvoir sur elle ;
- La sécurité et la protection des femmes victimes et des enfants ont priorité en matière d'intervention ;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

- Toute intervention auprès des personnes victimes doit être basée sur le respect de leur autonomie et reposer sur leur capacité à reprendre le contrôle de leur vie ;
- Toute intervention doit tenir compte des effets de la violence conjugale sur les enfants et viser à les atténuer ;
- Les agresseurs sont responsables de leurs comportements violents ; l'intervention doit viser à leur faire reconnaître leur responsabilité face à leur violence et à l'assumer.

Considérant que le port du ruban sert à dénoncer et dénonce la violence faite aux femmes et témoigne de l'appui et du support que l'on désire offrir à toutes les victimes de violence ;

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu encourage sa Communauté et la population en général à porter le ruban blanc le 6 décembre pour souligner la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*, aux fins de réfléchir entre autres, au phénomène de la violence à l'égard des femmes dans notre société et d'envisager des mesures concrètes afin d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-403

Contribution financière 2014 Garde côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. Unité 16 Vallée-du-Richelieu

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution financière 2014 au montant de 100 \$ à la Garde côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. – Unité 16 Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-404

Contribution annuelle 2014 Adhésion à la FQM

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution annuelle 2014 au montant de 1 609,39 \$ taxes applicables incluses pour son adhésion en 2014 à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-405

Annulation de la résolution n° 2013-11-358

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal annule à toute fin que de droit la résolution n° 2013-11-358 pour la remplacer par la résolution suivante n° 2013-12-406.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-406

Nomination de l'Élu responsable des questions familiales et des Aînés

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

Que le Conseil municipal désigne et nomme, monsieur le Conseiller, Pierre Lauzon, responsable des questions familiales et des aînés pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-407

**Nomination, mandat et délégation de l'Élue représentant la Municipalité
sur le CA de l'OMH
madame la Conseillère, Jacklyn Estrada Rodriguez**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu nomme, mandate et délègue, madame la Conseillère, Jacklyn Estrada Rodriguez, pour représenter la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-408

**Nomination, mandat et délégation de l'Élue représentant la Municipalité
Sur le Comité du Transport adapté à la MRC de Marguerite-D'Youville
madame la Conseillère, Lucie Beaudoin**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu désigne, nomme, mandate et délègue, madame la Conseillère, Lucie Beaudoin, pour représenter la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sur le Comité du Transport adapté à la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-409

**Modification à la résolution n° 2013-11-359
Responsabilités des Élus – Formation des Comités du Conseil municipal**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

De modifier la résolution n° 2013-11-359 concernant les responsabilités des Élus et la formation des Comités du Conseil municipal par la présente résolution, le tout comme suit :

Comité Sécurité publique et Sécurité civile

Madame Dominique Rougeau, Conseillère poste n° 2

Secondé par madame Jacklyn Estrada-Rodrigues, Conseillère poste n° 6

Comité Agriculture

Madame Lucie Beaudoin, Conseillère poste n° 1

Secondée par monsieur Pierre Lauzon, Conseiller poste n° 3

Élue siégeant sur le CCA

Élue mandatée et déléguée à la MRC de Marguerite D'Youville pour le transport adapté

Comité Bibliothèque

Comité Culture et Tourisme

Comité Famille et Aînés en Santé et bien-être

Monsieur Pierre Lauzon, Conseiller poste n° 3

Secondé par madame Chantal Denis, Conseillère poste n° 5

Élu délégué sur le CA du réseau Biblio de la Montérégie.

Élu siégeant sur le CCCT

Substitut du Maire à la Régie de l'AIBR

Élu responsable des questions familiales et des aînés

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

Divulgence des intérêts pécuniaires des Membres du Conseil

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les formulaires complétés de divulgation des intérêts pécuniaires de six des Membres de ce Conseil municipal ont déposés à la Table du Conseil le 12 novembre 2013, comme suit : mesdames et messieurs, Denis Campeau, Maire et Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault et Chantal Denis, Conseillers. Celui de la Conseillère, madame Jacklyn Estrada Rodriguez est déposé à la Table du Conseil ce 3 décembre 2013. La Conseillère, madame Lucie Beaudoin dépose une mise à jour en date du 3 décembre 2013 de sa déclaration des intérêts pécuniaires.

* * * * *

Divulgence des contributions électorales des Candidats

Conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les formulaires complétés de divulgation des contributions électorales des Candidats à l'élection générale du 3 novembre 2013 ont été déposés à la Table du Conseil le 12 novembre 2013, comme suit : mesdames et messieurs, Denis Campeau, Lucie Beaudoin, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis, Martin Lévesque, Martine Lizotte, Yvon Plante et Louise Ricard. Les rapports de mesdames Jacklyn Estrada Rodriguez et Lynda Marcoux ainsi que celui de monsieur Serge Archambault sont déposés à la Table du Conseil ce 3 décembre 2013.

Un rappel via un message courriel du directeur général des élections a été fait ce jour par la secrétaire-trésorière et directrice générale aux Candidats dont le rapport n'a pas été déposé à ce jour : monsieur Michel Rioux.

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-12-410

Factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer au 3 décembre 2013 tels qu'inscrits sur la liste déposée avec dispense de lecture au montant total de 189 491,65 \$ pour les déboursés et les achats du mois. Les salaires des employés, des Élus, des pompiers à temps partiel ainsi que les déductions à la source (DAS) sont inscrits au global à la fin de la liste et correspondent à 2 périodes de paies ou 4 semaines.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-411

Renouvellement des assurances pour l'année 2014 avec la MMQ

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle les assurances de la Municipalité pour l'année 2014 avec la Mutuelle des municipalités du Québec au montant estimé de 23 175 \$ plus taxe applicable.

Adoptée à l'unanimité

• **Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence en vertu du règlement 2006-004 est déposé au montant de 146 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour la formation en administration municipale de l'adjointe à la direction générale.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

RÉSOLUTION 2013-12-412

Autorisation pour affectation de réserves au budget 2013

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'affectation suivante au budget 2013 :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Du surplus accumulé libre pour remboursement à la Shec	1989,20 \$

Adoptée à l'unanimité

2.3 Greffe

RÉSOLUTION 2013-12-413

Procès-verbal séance ordinaire du 12 novembre 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 12 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-414

Procès-verbal séance extraordinaire du 19 novembre 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 novembre 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-415

Procès-verbal séance extraordinaire du 20 novembre 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

Règlements

RÉSOLUTION 2013-12-416

**Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Règlement n° 2011-12-1 adoptant sans modification
le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Considérant l'avis de motion n° 2011-12-1 régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2013 pour le règlement n° 2011-12-1 adoptant sans modification le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le règlement n° 2011-12-1 comme suit, à savoir :

Article 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement n° 2011-12-1 adoptant sans modification le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Article 2

Le présent règlement n° 2011-12-1 adopte sans modification le **Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu** en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c. 27) en vue d'assurer l'adhésion explicite des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu aux principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et elle y prévoit aussi des règles déontologiques et elle y détermine les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Le Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopté par le présent règlement n° 2011-12-1 en fait partie intégrante comme si, ici au long récit.

Article 3

La Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte avec ou sans modification, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, un Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour remplacer celui en vigueur.

Article 4

La Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu transmet au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, au plus tard le trentième jour suivant son adoption, une copie certifiée conforme par le greffier ou le secrétaire-trésorier de la Municipalité, du Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, dudit Code révisé ou de tout règlement modifiant l'un ou l'autre de ces Codes.

Article 5

Tous Membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation.

Ce Membre du Conseil municipal doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier ou au secrétaire-trésorier de la Municipalité, qui en fait rapport au Conseil municipal.

Article 6

Le présent règlement n° 2011-12-1 adoptant sans modification le **Code d'éthique et de déontologie des Élus municipaux de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu** entre en vigueur suivant la loi.

Lecture faite

Adopté à l'unanimité – résolution n° 2013-12-416

RÉSOLUTION 2013-12-417

Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

**Règlement n° 2014-05 annulant le
Règlement n° 2004-004 et amendements
sur le contrôle animalier**

Considérant l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2013 ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le règlement n° 2004-004 et amendements est annulé à toute fin que de droit par le présent règlement n° 2014-05 et ledit règlement ici annulé n'a et n'aura plus aucun effet.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Lecture faite

Adopté à l'unanimité -résolution n° 2013-12-417

RÉSOLUTION 2013-12-418

Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

**Règlement n° 2014-06 pour
le contrôle animalier sur le territoire municipal**

Considérant l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2013 ;

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le règlement n° 2014-06 pour le contrôle animalier sur le territoire municipal.

Que le présent règlement n° 2014-06 entre en vigueur suivant la loi.

Adopté à l'unanimité -résolution n° 2013-12-418

Au Livre des règlements de la Municipalité

Aucun avis de motion.

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2013-12-419

**Autorisation d'embauche d'une préposée à l'accueil
pour la Maison de la culture et du tourisme
suite aux entrevues du 12 décembre prochain**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à embaucher une préposée à l'accueil pour la Maison de la culture et du tourisme suite à une recommandation favorable du comité de sélection formé à cet effet,

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

recommandation parce que la candidate choisie répond en tous points aux critères stipulés sur l'offre d'emploi à cet effet ;

Que l'embauche de cette personne sera entérinée par résolution du Conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-420

Autorisation d'embauche d'un surveillant (e) à la patinoire suite au (x) entrevue (s) du 4 décembre prochain

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à embaucher un surveillant de patinoire suite à une recommandation favorable de la coordonnatrice aux loisirs, parce que le candidat choisi répond en tous points aux critères stipulés sur l'offre d'emploi à cet effet ;

Que l'embauche de cette personne sera entérinée par résolution du Conseil municipal lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, fait rapport verbal des activités du mois dernier concernant le Service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2013-12-421

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 5 579 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Génératrice nouveau camion incendie (au net – financement 12 nov. par réserve)</i>	<i>3 080 \$</i>
<i>Vérification mécanique avant le 31 janvier 2014</i>	<i>200 \$</i>
<i>Fermeture contrat – Les Entreprises Michel Maillé expert conseil en équipement incendie</i>	<i>2 299 \$</i>

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-422

Appel d'offres publiques pour disposer de l'ancien camion incendie

Considérant la livraison du nouveau camion de pompier ;

En conséquence, il est propose par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le conseil municipal autorise la publication d'un appel d'offres publiques pour la vente au plus offrants l'autopompe GMC 7000.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Sécurité civile

- Le Maire fait le suivi de sa rencontre sur le transport des matières dangereuses.
- Le Maire indique qu'une mise à jour du Plan municipal des mesures d'urgence sera entreprise en début d'année 2014.

* * * * *

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L'Élu responsable, monsieur le Maire, Denis Campeau, fait rapport verbal des activités accomplies et celles projetées pour décembre.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

4.2 Transport – Voirie locale

RÉSOLUTION 2013-12-423

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant estimé à 325 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Asphalte froid</i>	250 \$
<i>3 paires de gants de travail d'hiver</i>	75 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-424

Approbation des tarifs 2014

Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les tarifs 2014 pour le Transport adapté de la MRC Marguerite-D'Youville tels que proposés dans sa correspondance datée à Verchères le 19 novembre 2013 et reçue à la Municipalité le 22 novembre 2013, laquelle correspondance fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu et cours d'eau

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-12-425

Calendrier 2014 des collectes des matières résiduelles

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense de 995 \$ taxes applicables en sus pour la production et la distribution du calendrier annuel des collectes des matières résiduelles 2014 (payé d'avance).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-426

Acceptation de l'ensemble des travaux des rues Marie-Rose et Mauger

Décompte n° 3 – Autorisation de paiement à A. & J.L. Bourgeois

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que suite à la recommandation favorable de l'ingénieur au projet des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger, Dave Williams ing, le Conseil municipal accepte l'ensemble des travaux complétés et décrits au décompte n° 3 de l'entrepreneur adjudicataire A. & J.L. Bourgeois ;

Que ledit Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer ledit décompte n° 3 et en autorise le paiement au montant de 41 121,61 \$ taxes applicables incluses. (Financement en vertu du règlement d'emprunt n° 2014-03).

Adoptée à l'unanimité

- Le Maire fait un suivi dans le dossier des fosses septiques.

* * * * *

4.4 Parcs et terrains de jeux

RÉSOLUTION 2013-12-427

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant estimé de 217 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>2 pelles grattoirs à glace (1 en aluminium et 1 en acier)</i>	<i>65 \$</i>
<i>Rouleau de grillage 1 po x 1 po x 4 pieds soudé, pour arrêter rondelles patinoire</i>	<i>152 \$</i>

Adoptée à l'unanimité

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, Maison des jeunes

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-12-428

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 595 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour l'impression et la transmission postale de la Programmation loisirs hiver 2014.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-429

Demande à Emploi d'été Canada 2014

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisirs à préparer, signer et à faire parvenir à Emploi d'été Canada 2014 une demande de subvention pour l'embauche d'animateurs pour le Camp de jour 2014 de la Municipalité et ce, dans le délai imparti par Emploi d'été Canada 2014.

Adoptée à l'unanimité

Point d'info : Demande pour l'organisation d'une sortie familiale de ski en 2014

La coordonnatrice en loisir est autorisée à organiser une sortie familiale de ski en 2014 pour les demandeurs telle que leur demande et ce, aux seuls frais des demandeurs participants.

* * * * *

RÉSOLUTION 2013-12-430

Contribution 2014 à la Maison des Jeunes

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise, au montant de 9 000 \$, la contribution 2014 à la Maison des jeunes la Traversée pour les activités de la Maison des jeunes de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Le rapport trimestriel (septembre, octobre, novembre 2013) de la Maison des jeunes est déposé.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

5.2 Santé et bien-être

RÉSOLUTION 2013-12-431

**Adoption des prévisions budgétaires 2014
de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) telles qu'adoptées par son Conseil d'administration et déposées le 13 novembre 2013 à la Municipalité à la suite de l'approbation de la Société d'habitation du Québec, direction générale de l'Habitation sociale ;

Que le Conseil municipal approuve également la quote-part 2014 au montant de 7 810 \$.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-432

**Adoption des révisions budgétaires 2013
de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu
autorisation de paiement**

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte les révisions budgétaires 2013 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) au montant de 441 \$ et en autorise le paiement à l'OMH.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Loisirs culturels – Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion
Loisirs culturels - Maison de la culture et Tourisme

En l'absence de monsieur Pierre Lauzon, l'Élu responsable, madame Chantal Denis fait rapport verbal. Le sujet de l'appel de candidatures et renouvellement au CCCT n'est pas traité.

RÉSOLUTION 2013-12-433

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées au montant de 647 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Permis de réunion –vernissage exposition -Impressions</i>	43 \$
<i>Vigners</i>	85 \$
<i>Bien-être du personnel</i>	20 \$
<i>Atelier des touche-à-tout matériel d'Arts plastiques</i>	125 \$
<i>Achat équipement pour les ateliers des enfants (chevalets, petites tables et chaises)</i>	300 \$
<i>Frais déplacements et repas à la MRC 3 déc pour forum culturel prévu au printemps 2014</i>	74 \$

Adoptée à l'unanimité

6 Protection de l'environnement

RÉSOLUTION 2013-12-434

Abattage d'arbre – 1944, chemin du Rivage

Considérant la recommandation favorable rendue par le CCE lors de sa réunion tenue le 25 novembre 2013, pour l'abattage d'une (1) épinette en cour avant au 1944, chemin du Rivage.

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie ;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal autorise le propriétaire, Ferme J.M. Gendron et fils inc., à abattre une (1) épinette, celle-ci endommageant la résidence, le tout sur sa propriété située au 1944, chemin du Rivage et en conformité du règlement de zonage n° 2009-002 et ses amendements, article 12.16.

Adoptée à l'unanimité

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

• 7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, promotion et développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault, fait rapport verbal.

• CCU du 5 novembre 2013

RÉSOLUTION 2013-12-435

PIIA au 252, du Rivage Rénovation enveloppe extérieure

Considérant la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet de rénovation de l'enveloppe extérieure au 252, chemin du Rivage.

Considérant que lors de leur réunion tenue le 26 novembre 2013, le CCU a discuté dudit projet sans arriver à faire consensus, laissant ainsi au Conseil municipal la décision dans cette demande ;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal accorde un PIIA au demandeur propriétaire au 252, du Rivage pour son projet de rénovation de l'enveloppe extérieure, mais avec clin horizontal.

Votes pour : 4 Conseillers(ères)

Vote contre : 1 Conseillère

Adoptée à la majorité des Conseillers(ères) présent(e)s

RÉSOLUTION 2013-12-436

PIIA accordé : rénovation enveloppe extérieure 1008, rue du Rivage

Considérant la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet de rénovation de l'enveloppe extérieure au 1008, rue du Rivage.

Considérant que lors de leur réunion tenue le 26 novembre 2013, par leur résolution n° CCU 2013-11-055, le CCU recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser ledit projet ;

Considérant que la procédure a été régulièrement suivie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet de rénovation de l'enveloppe extérieure au 1008 rue du Rivage, le tout tel que la demande présentée à l'inspecteur municipale par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-437

**Nouvelle demande de servitude :
Empiètement 1088, rue du Rivage**

Considérant une nouvelle demande datée du 28 novembre 2013 pour une servitude pour la propriété sise au 1088, rue du Rivage, demande par monsieur Robert Mayrand, un intéressé à l'achat de ladite propriété ;

En conséquence, il est proposé par madame Chantal Denis, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal accepte d'accorder une servitude comme suit, pour le coin Nord de la galerie et le coin Nord des marches avant de la résidence sise au 1088, rue du Rivage, lesquels coins empiètent chacun d'environ 1 pied sur le lot voisin qui se trouve à être la propriété de la Municipalité pour l'emprise de la rue :

- Lors d'une réfection ou d'un sinistre, le propriétaire doit et devra libérer l'espace appartenant à l'emprise et la servitude ici accordée deviendra nulle et caduque.

Adoptée à l'unanimité

Un appel de candidatures sera publié dans la Gloriette pour remplacement au CCU du Conseiller, Bernard Archambault, par un membre citoyen.

* * * * *

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin indique qu'il y aura publication dans la Gloriette de janvier 2014 concernant le Comité consultatif en agriculture (CCA).

* * * * *

8 AFFAIRE NOUVELLE

RÉSOLUTION 2013-12-438

**Mandat élargi à Paradis, Lemieux, Francis, avocats
Immeubles sis aux 23 et 27, rue Louis-Roy**

Considérant la mise en demeure envoyée par l'entremise des procureurs en date du 17 octobre 2013 dans le dossier des immeubles sis aux 23 et 27, rue Louis-Roy à Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

Considérant que les travaux correctifs visant à rendre lesdits immeubles conformes à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité n'ont pas été effectués ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

De mandater Paradis, Lemieux, Francis, avocats, pour entreprendre les procédures judiciaires appropriées afin qu'une ordonnance de la Cour supérieure soit rendue contre le propriétaire, lui ordonnant de compléter les travaux de construction afin de rendre lesdits immeubles sis aux 23 et 27, rue Louis-Roy à Saint-Antoine-sur-Richelieu conformes à la réglementation d'urbanisme et qu'à défaut de procéder à de tels travaux dans un délai de 30 jours du jugement à intervenir, autorise la Municipalité à procéder à la démolition desdits immeubles, aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2013-12-439

**Fin de contrat avec Sani-Protex au 31 décembre 2013
(vidange des fosses septiques)
Attestation de la CSST et délai de remise de garantie d'exécution**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le remboursement de la garantie d'exécution au montant de 3 500 \$ à l'entreprise Sani-Protex inc. étant donné que son contrat pour la vidange des fosses septiques prend fin le 31 décembre 2013 et ce, lorsque ladite entreprise Sani-Protex inc. aura fourni à la Municipalité, une copie de l'attestation de la CSST à l'effet que le dossier de ladite entreprise est à l'ordre et conforme en tous

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2013

points avec ladite CSST pour cette dernière année de contrat avec la Municipalité, le tout tel que le devis à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité

Lettre de madame Denyse Laliberté Départ à la retraite

Le Maire fait la lecture de la lettre datée du 1^{er} décembre 2013 de madame Denyse Laliberté secrétaire-comptable pour la Municipalité, lettre concernant son départ pour la retraite. Le Maire indique les dispositions de fin d'emploi de madame Laliberté ainsi que les dispositions pour son remplacement temporaire.

RÉSOLUTION 2013-12-440

Remplacement temporaire du 5 au 20 déc. 2013 et du 3 au 31 janv. 2014

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche pour une période temporaire du 5 au 20 décembre 2013 et du 3 au 31 janvier 2014, madame Gisèle Colette aux conditions entendues entre les parties le 2 décembre 2013, le tout en remplacement temporaire de madame Denyse Laliberté qui prend sa retraite le 31 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à répondre aux questions du public lors de la séance ordinaire du 12 novembre dernier.

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 22h15 pour se terminer à 22h35. Les questions portent sur : dépenses pour la rue Marie-Rose, consultant dans le dossier du nouveau camion incendie, ordinateur de la Maison de la culture et du tourisme, règlement sur le contrôle animalier, inondation de septembre dernier, demande de démission du Maire et de la Mairesse suppléante en relation avec le dossier de la Shec.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2013-12-441

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyée par madame Chantal Denis, la séance est levée à 22 :35 heures.

Adoptée à l'unanimité

➤ CORRESPONDANCE

1^{er} octobre MRC de La Vallée-du-Richelieu : résolution 13-09-267 à l'effet que le Conseil de la MRC mandate la firme Évimbec ltée afin qu'elle procède à la mise à jour de la matrice graphique de la Municipalité suite à la rénovation cadastrale pour la somme de 15 947 \$ taxes applicables en sus en référence à la demande de la Municipalité par sa résolution n° 2013-09-280.

Séance extraordinaire publique - Budget 2014 Modification : reportée au	Mardi, 10 décembre 2013 – 19h00 Mardi 17 décembre 2013 -19h00
Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	Mercredi, 8 janvier 2014 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 14 janvier 2014 – 20h00

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou avec ou sans affectations.

Denis Campeau
Maire

Élise Guertin,
Secrétaire-trésorière et directrice générale